

Fiche d'inscription  
A.L.S.H. 2017-2018

Été  Automne  Hiver  Printemps

**NOM.....Prénom.....**

**RENSEIGNEMENTS :**

Pour tout dossier, merci de renseigner toutes les rubriques de la fiche d'inscription, de la fiche sanitaire de liaison ainsi que le planning de réservation.

**TARIFS :**

La MJC Metz-Sud est conventionnée avec la CAF, à ce titre, les tarifs des ALSH sont fixés en fonction du Quotient Familial (QF).

Le QF est établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille.

Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul : [caf.fr](http://caf.fr)

Quotient Familial	1 enfant	2 enfants et +
1900 et +	21.40€	20.40€/ enfant
1500 à 1899	20.60€	19.60€
1000 à 1499	19.50€	18.50€
< 1000	18.30€	17.40€

Pour les non ressortissants CAF, il convient d'ajouter 4.00€ au tarif par journée.

- Adhésion à la MJC : 11€ / enfant pour la saison 2017/2018.
- Pendant les vacances d'été, pour les enfants Montignienns, une participation de 2.50€/jour/enfant sera déduite (selon conditions).
- Nous acceptons également l'Aide aux temps libres de la CAF.

**INSCRIPTIONS, RESERVATIONS & PAIEMENT :**

Après avoir renseigné le dossier d'inscription de votre enfant, vous devez procéder à la réservation des journées.

**Le paiement des journées devra être effectué à la réservation.**

Une absence d'une ou plusieurs journée(s) réservée(s), et donc payée(s), ne pourra donner lieu à aucun remboursement (sauf cas de maladie dûment attestée ou d'évènement familiaux graves).

- Aucune réservation ne peut s'effectuer si l'enfant n'est pas préalablement inscrit.
- L'effectif du centre est limité par l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
*Cette limitation impose l'instauration d'un système de réservation permettant d'établir un tableau prévisionnel de la fréquentation quotidienne, afin de gérer au mieux le taux d'encadrement, l'organisation des animations ainsi que la réservation des repas.*
- Les réservations sont ouvertes au plus tard trois semaines avant le début des périodes de vacances et s'effectuent par écrit en remplissant un formulaire directement à l'accueil de la MJC.
- Les chèques-vacances sont acceptés pour le règlement.

En cas de participation de votre comité d'entreprise : Merci de déposer au moment de l'inscription les imprimés nécessaires de manière à ce que nous puissions les renseigner dans les meilleurs délais.

Votre enfant sera accepté au centre une fois son dossier d'inscription complet et la réservation payée :

- Fiche d'inscription complétée & signée
- Fiche sanitaire remplie & signée
- Fiche complémentaire renseignée & signée
- La copie des vaccins à jour ou un certificat médical
- En cas de problèmes médicaux, un certificat médical mentionnant les problèmes de santé de l'enfant et la conduite à tenir
- Autorisation de prise en charge
- Notice explicative signée par le(s) représentant(s) de l'enfant
- Attestation CAF indiquant le Quotient Familial
- Règlement intérieur signé
- Planning de réservation accompagné de son règlement

Pour les enfants soumis à un régime alimentaire ou présentant d'autres difficultés de santé, nous vous demandons de nous fournir un certificat médical mentionnant les problèmes de santé rencontrés et la conduite à tenir.

Pour les enfants ayant un traitement médical ponctuel ou constant à suivre, veuillez impérativement le signaler à l'accueil dès votre arrivée le matin et y déposer les médicaments ainsi que **l'ordonnance**.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance, de même, aucun médicament ne sera laissé directement à l'enfant.

### **HORAIRES :**

#### *Arrivée :*

- Nous accueillons les enfants entre 7h45 & 9h.
- Merci d'accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil pour signaler sa présence.
- Pour la bonne marche du centre de loisirs, merci de respecter ces horaires.

#### *Départ :*

- Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à la MJC Metz-Sud entre 17h & 19h.

Date :

Signature :

Précédée de la mention

« Lu et approuvé »